



Assemblée générale

Distr. générale
16 février 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 59 de l'ordre du jour

**Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité
et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes**

Lettre datée du 9 février 2001, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous écrire à propos des consultations officieuses convoquées par vous le 5 février 2001 concernant la session de 2001 du Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions relatives au Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de faire distribuer à toutes les délégations le texte du document joint, qui expose les vues de mon pays sur les questions examinées à cette occasion (voir annexe).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Gelson **Fonseca Jr.**

**Annexe à la lettre datée du 9 février 2001,
adressée au Président de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent du Brésil
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Réforme du Conseil de sécurité

La délégation brésilienne souhaite faire connaître son point de vue au sujet des consultations officielles tenues le 5 février 2001 concernant la session de 2001 du Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions relatives au Conseil de sécurité.

Le Brésil est convaincu que la présente session du Groupe de travail revêt une importance nouvelle en raison du très grand nombre de déclarations faites en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité durant le Sommet du Millénaire.

Beaucoup a été accompli au cours des sept années écoulées depuis la première convocation du Groupe de travail. Celui-ci a été une tribune unique en son genre où on a pu exposer de façon franche et objective des vues et opinions qui ont été consignées avec soin par le Bureau. Le Brésil estime qu'il faut maintenant que le Groupe de travail aille de l'avant.

Il est donc tout à fait indiqué de repenser les méthodes de travail pour s'assurer que le Groupe de travail ne soit pas paralysé par l'absence d'unanimité sur les questions qu'il examine et qui sont d'une grande complexité. Le Groupe de travail devrait apporter l'impulsion nécessaire à un recensement des éléments d'un ensemble de réformes qui répondrait aux grandes espérances de la communauté internationale, qui s'attend à ce que des décisions soient prises sans retard sur une question d'importance essentielle pour la paix et la sécurité internationales.

L'Assemblée générale a sagement souligné le fait, en adoptant le 23 novembre 1998 la résolution 53/30, par laquelle elle a décidé qu'un vote affirmatif des deux tiers de ses membres suffirait sur la question de la réforme du Conseil de sécurité.

La délégation brésilienne est donc désireuse de coopérer avec le Bureau et avec d'autres délégations intéressées pour faire en sorte que le Groupe de travail continue à jouer ce rôle vital.